

252

P  NP 

DM1

Projet d'aménagement hydroélectrique des  
chutes à Thompson sur la rivière Franquelin

Québec, ce 13 mai 2008

Franquelin

6211-03-078

*Par télécopieur et par courrier (418) 643-9474*Anne-Lynn Boutin  
B.A.P.E.OBJET : Mémoire concernant le projet d'aménagement hydroélectrique à  
Franquelin

Madame Boutin,

Comme vous le savez, le Québec est actuellement dans un grand débat de société quant à l'approche que l'on veut donner au développement énergétique des prochaines années. Ce débat ne saurait se faire sans qu'on se penche sur la place que l'on veut accorder aux premières nations et surtout l'importance d'associer ces dernières aux prises de décision et au développement des projets énergétiques au Québec.

Je suis ici, aujourd'hui, afin de vous faire part des positions suivantes. Notre apport historique au développement énergétique du Québec est une réalité qui doit être comprise, respectée et acceptée par tous les Québécois et toutes les Québécoises. Je soutiens les démarches actuelles qui visent à contrer le gaspillage d'énergie et à promouvoir les programmes d'efficacité énergétique sous toutes ses formes. Les innus veulent participer au développement de l'énergie propre.

Cependant, tout développement sur les territoires ancestraux doit se faire dans le respect des droits et du mode de vie des premières nations. Malheureusement, il semble que ce ne soit pas le cas dans le présent dossier. Tout développement sur les territoires ancestraux doit tout d'abord recevoir l'approbation de la première nation concernée. Nous devons être reconnus comme partenaires à part entière par Axor et la municipalité de Franquelin.

Afin de faire respecter et de protéger nos droits ancestraux et notre mode de vie traditionnel, nous croyons que nous sommes parfaitement légitimés de participer activement au développement énergétique futur du Québec afin d'éviter toute atteinte non justifiée à nos droits ancestraux.

*Je suis ici comme citoyen de Pessamit.*

L'Assemblée des premières nations du Québec et du Labrador s'est dotée en 1997 d'un institut de développement durable. Cette organisation a la responsabilité de donner des conseils et d'informer les premières nations sur les questions touchant la foresterie, l'énergie, les changements climatiques et la mise en oeuvre de notre stratégie de développement durable ainsi que d'autres

outils pertinents. Je ne les ai pas entendus, ni Franquelin ni Axor en ce qui concerne les Innus.

Les territoires ancestraux et contemporains des premières nations sont actuellement dans la mire d'importants projets de développement énergétique.

Les aînés de chaque première nation faisaient usage de ce territoire pour se nourrir, se vêtir et se loger. Pendant des générations, ceux-ci ont vécu de ce territoire de façon durable dans le but d'assurer aux générations futures la pérennité des ressources. Aujourd'hui, sans même avoir cédé ces territoires, la plupart des communautés sont confrontées à un usage restreint du territoire, privées de l'accès aux ressources et grandement affectées par la façon dont le territoire a été exploité. Cependant, l'occupation effective du territoire par les premières nations continue.

Les réserves autochtones constituent les derniers GHETTOS d'Amérique, en êtes vous conscients?

Il est impératif que les premières nations soient partie intégrante des processus de prise de décision et qu'elles participent pleinement au développement énergétique actuel et à venir.

Votre gouvernement a consulté des experts externes indépendants qui lui ont donné des avis sur certains thèmes liés à l'avenir énergétique du Québec, dont: la sécurité énergétique et la filière thermique; la sécurité énergétique et la filière éolienne; l'efficacité énergétique; le développement économique et régional; les ressources en hydrocarbures au Québec; et le développement durable.

Je suis très surpris de constater que les questions préalablement soumises aux experts dans ce dossier n'abordaient pas les éventuels impacts sociaux et environnementaux, pas plus que ceux qui toucheront de près les premières nations.

La question énergétique a toujours fait l'objet de divers débats, autant chez les membres des premières nations que dans leurs instances politiques, et ce, depuis les 40 dernières années.

Le développement du complexe de Churchill Falls au Labrador, qui a eu des impacts énormes sur le territoire des Innus du Québec et du Labrador avec ses immenses réservoirs, a entraîné la perte de lacs et de rivières. L'installation de lignes de transport vers le Québec demeure, dans la conscience populaire des premières nations, un exemple de dépossession majeure. Pour les Québécois, ce développement hydroélectrique et ses impacts demeurent méconnus.

N'oublions pas que le développement hydroélectrique a laissé des marques en Haute-Mauricie chez les Attikameks ainsi que chez les Algonquins avec la

création du réservoir Gouin, sur la Côte-Nord avec le développement de la Manicouagan ainsi qu'au Saguenay— Lac-Saint-Jean avec le développement privé des rivières par les multinationales. Plus récemment, il y a eu le projet de la Sainte-Marguerite, SM-3, sur la Côte-Nord,

La pénurie de logements et la précarité des conditions de vie à l'intérieur du parc immobilier des communautés des premières nations font l'objet d'un consensus général. Il s'agit d'une situation de crise. Le parc immobilier des communautés demeure, à certains endroits, dans un état difficile. La situation est problématique, considérant le retard accumulé dans la construction de nouveaux logements et qui se reflète concrètement dans les conditions de vie à l'intérieur des parcs immobiliers résidentiels des communautés. Exemples: logements surpeuplés, logements désuets ne répondant pas aux normes minimales, isolation déficiente, etc.

Bien que l'on veuille participer à des efforts nécessaires et souhaitables pour la question de la conservation et de l'efficacité énergétique, comment voulez-vous que nous poursuivions de tels objectifs avec les Québécois si notre parc immobilier n'est pas adéquat? Des efforts devront être déployés par les gouvernements en place afin de permettre le rattrapage nécessaire dans le parc immobilier.

Sur la question du développement éolien, plusieurs de nos communautés s'intéressent à cette filière énergétique. Des études potentielles et d'opportunités d'affaires sont en cours dans plusieurs territoires autochtones au Québec. Nous encourageons les démarches des communautés à développer des projets énergétiques qui engendrent le moins possible d'impacts négatifs pour les territoires et leurs utilisateurs. Cependant, il faut demeurer vigilant quant aux impacts du développement massif de cette filière et des infrastructures nécessaires à son exploitation dans les milieux naturels non touchés par divers développements. Ces impacts ne peuvent être considérés comme nuls.

La question du développement des petites installations hydroélectriques dans les territoires des premières nations demeure une solution dans des cas très précis. Certaines communautés ont choisi de développer cette avenue pour répondre à des besoins utilitaires ou économiques. Cependant, nous recommandons que l'évaluation des choix des sites se fasse avec une consultation valide auprès de la première nation concernée et en priorité sur des rivières déjà harnachées. Nous favorisons fortement la poursuite de la préservation des rivières non touchées par aucun projet hydroélectrique et autres développements pour la poursuite des activités traditionnelles et le partage de leur tradition avec les Québécois, et ce, dans un contexte de... notre statut de premiers occupants par tous les utilisateurs.

Notre compréhension du débat actuel nous fait croire que le gouvernement du Québec désire, avec l'aide d'Hydro-Québec, développer davantage des projets

énergétiques pour l'exportation et répondre par le fait même aux besoins des citoyens de l'Amérique du Nord. Il est également clair pour nous que ces projets s'inscrivent dans une démarche commerciale intéressante pour le Québec. Cependant, cette approche gouvernementale de vouloir développer encore plus l'hydroélectricité ne doit pas venir hypothéquer davantage nos territoires traditionnels et nos populations. Nous désirons aussi, comme beaucoup de Québécois, garder des rivières intactes. Nous voulons, nous aussi, aspirer à préserver notre culture qui est fortement liée à ces rivières et nous voulons également travailler dans un concept de développement durable de nos territoires.

Malgré les déboires du chef Picard, je crois toujours que la pleine reconnaissance des droits des premières nations est imminente. Je crois également que les gouvernements doivent maintenant faire la promotion du rôle incontournable des premières nations dans le développement du Québec. La reconnaissance du concept et l'application des relations de gouvernement à gouvernement continuent de demeurer la solution que nous défendons. Dans cette optique, je suis toujours convaincu que les décisions concernant le développement énergétique doivent se faire en collaboration entre les premières nations et le gouvernement du Québec. Il existe d'ailleurs une obligation légale des gouvernements d'inclure les autochtones dans leur processus de décision sur l'élaboration de projets ayant un impact plus ou moins important sur l'exercice de leurs droits ancestraux ou issus de traités.

La reconnaissance et la confirmation des droits ancestraux, prévue dans la Constitution canadienne, a pour corollaire le principe de l'honneur de la couronne, auquel il faut donner une interprétation généreuse. En effet, l'affirmation de la souveraineté a fait naître l'obligation de traiter les peuples autochtones de façon équitable et honorable et de les protéger contre l'exploitation. L'obligation du gouvernement de consulter et d'accommoder les peuples autochtones découle de ce principe. Nous avons toujours cru qu'ils ont toujours eu l'obligation de nous consulter et de nous accommoder, que nos droits soient confirmés ou pas par les tribunaux ou les traités, et aujourd'hui cette croyance a été confirmée.

La Cour suprême du Canada, dans les affaires Haida Nation et Taku River, a dernièrement conclu à l'unanimité que les gouvernements fédéral et provinciaux ont aussi cette obligation de consulter les peuples autochtones et de prendre en considération leurs intérêts avant de lancer des projets dans les territoires faisant l'objet de revendications. Cette obligation permet de protéger les intérêts autochtones et constitue même un aspect essentiel du processus honorable de conciliation imposé par l'article 35 de la Loi constitutionnelle de 1982.

Pourquoi le conseil de Betsiamites n'est pas ici ??????

Les droits ancestraux des peuples autochtones comprennent le titre aborigène qui reconnaît aux autochtones le droit de faire usage et d'occuper leurs terres en exclusivité. Les politiques gouvernementales inspirées du droit constitutionnel reconnaissent également l'accès à des revendications territoriales et à une forme d'autonomie gouvernementale. Cependant, cette autonomie ne sera possible et concrètement réalisable que lorsque nous aurons accès à un plein partenariat pour la gestion de nos territoires, de leurs ressources et que nous pourrions en faire usage durablement.

Tout développement sur les territoires ancestraux doit se faire dans le respect des droits et du mode de vie des premières nations. Tout développement sur les territoires ancestraux doit tout d'abord recevoir l'approbation de la première nation concernée. Cette situation juridique et politique est encore peu connue des Québécois. Nous recommandons fortement à la commission d'en faire le constat. Nous en profitons pour faire le message aux Québécois que nous ne sommes pas nécessairement contre le développement dans son ensemble. Par contre, nos positions politiques et juridiques doivent dicter nos relations de gouvernement à gouvernement. Le gouvernement du Québec doit reconnaître concrètement, et par-delà ses déclarations de principe, l'ensemble des besoins, revendications, droits et autres des premières nations.

Ma démarche s'inscrit actuellement dans une approche de collaboration avec votre gouvernement mais concernant l'environnement, je vous mentionne que les innus, une fois de plus, sont absents du projet en ce qu'aucune redevance n'est prévue pour mon peuple. Nous payons le gros prix avec notre territoire mais subissons le dégât environnemental et la perte de territoire.

Je vous remercie de l'attention portée à mon intervention et vous salue.

Gilbert Hervieux  
Pessamit